

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## uvex antifog cloth

Numéro de la version: 1.0

Première version: 26.02.2021

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**Marque commerciale** uvex antifog cloth

**Numéro d'enregistrement (REACH)** Non pertinent (mélange).

**Numéro CAS** non pertinent (mélange)

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes** Produit de surface actif  
Anti-buée des lunettes

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

UVEX ARBEITSSCHUTZ GMBH e-mail: SDB@uvex.de  
Würzburger Str. 181 - 189  
90766 Fürth  
Allemagne

**e-mail (personne compétente)** sdb@csb-online.de

N'utilisez pas cette adresse électronique pour demander la dernière fiche de données de sécurité. À cette fin, contactez-nous UVEX ARBEITSSCHUTZ GMBH.

**Contact national** Strategic Research & Development  
SDB@uvex.de

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Voir ci-dessus ou le centre anti-poison le plus proche.

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)**

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)**

Non requis.

## 2.3 Autres dangers

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non pertinent (mélange).

### 3.2 Mélanges

#### Description du mélange

Textiles, Agent de surface non ionique.

#### Composants dangereux selon le règlement de l'UE

Aucune

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Notes générales

En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

#### Après inhalation

Aucune exposition envisagée.

#### Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

#### Après contact oculaire

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### Après ingestion

Aucune exposition envisagée.

#### Notes à l'intention du médecin

Aucune.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ces informations ne sont pas disponibles.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### **Moyens d'extinction appropriés**

eau, mousse, mousse résistant aux alcools, poudre d'extincteur

#### **Moyens d'extinction inappropriés**

jet d'eau à pleine puissance

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: Rubrique 10.

#### **Produits de combustion dangereux**

monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement.

Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts.

Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément.

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

#### **Équipements de protection particuliers des pompiers**

utiliser un appareil respiratoire approprié

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### **Pour les non-sauveteurs**

Mettre les personnes à l'abri.

#### **Pour les sauveteurs**

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### **Conseils concernant le confinement d'un déversement**

Ramasser mécaniquement.

#### **Conseils concernant le nettoyage d'un déversement**

Ramasser mécaniquement.

#### **Toute autre information concernant les déversements et les dispersions**

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination.

Aérer la zone touchée.

## 6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

Équipement de protection individuel: voir rubrique 8.

Matières incompatibles: voir rubrique 10.

Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec les yeux.

**Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

**Indications/informations spécifiques**

Aucune.

**Mesures de protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Lavez les mains après chaque utilisation.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Risques d'inflammabilité**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

**Substances ou mélanges incompatibles**

Matières incompatibles: voir rubrique 10.

**Protéger contre l'exposition externe tel(s) que**

chaleur

**Considération des autres conseils**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**Règle générale**

Tenir hors de portée des enfants.

**Conception particulière des locaux ou des réservoirs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.

Stocker dans un endroit sec.

**Compatibilités en matière de conditionnement**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Il n'existe pas de données disponibles.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

#### Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

##### Protection des yeux/du visage

Court terme (cas isolé): Non requis

##### Protection des mains

Court terme (cas isolé): Non requis.

##### Protection respiratoire

Court terme (cas isolé): Non requis.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	solide (Serviette / Toil / Chiffon)
<b>Couleur</b>	cette information n'est pas disponible
<b>Odeur</b>	caractéristique
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	non déterminé
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	non déterminé
<b>Inflammabilité</b>	cette matière est combustible, mais elle ne s'enflamme pas facilement
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	non déterminé
<b>Point d'éclair</b>	ne s'applique pas
<b>Température d'inflammation spontanée des liquides et des gaz</b>	ne s'applique pas (solide)
<b>Température de décomposition</b>	non pertinent
<b>(valeur de) pH</b>	ne s'applique pas
<b>Viscosité</b>	non pertinent (solide)

# uvex antifog cloth

## Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau insoluble

**coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)** non pertinent

**Pression de vapeur** non déterminé

## Densité et/ou densité relative

Densité non déterminé

**Caractéristiques des particules** il n'existe pas de données disponibles

## 9.2 Autres informations

**Informations concernant les classes de danger physique** classes de danger selon SGH (dangers physiques): non pertinent

**Autres caractéristiques de sécurité** il n'y a aucune information additionnelle

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Cette matière n'est pas réactive dans des conditions d'ambiance normales.

### 10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

### 10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

### 10.5 Matières incompatibles

comburants

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus.

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Procédure de classification

Sauf indication contraire la classification est fondée sur:  
Composants du mélange (formule d'additivité).

#### Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### Toxicité aiguë

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

#### Corrosion/irritation cutanée

Classification n'a pas pu être établie parce que:  
Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

#### Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Classification n'a pas pu être établie parce que:  
Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

#### Sensibilisation cutanée

Classification n'a pas pu être établie parce que:  
Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

#### Sensibilisation respiratoire

Classification n'a pas pu être établie parce que:  
Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

#### Mutagénicité sur cellules germinales

Classification n'a pas pu être établie parce que:  
Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

#### Cancérogénicité

Classification n'a pas pu être établie parce que:  
Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

#### Toxicité pour la reproduction

Classification n'a pas pu être établie parce que:  
Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

## Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

## Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est énuméré.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique (aiguë)

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

#### Toxicité aquatique (chronique)

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Biodégradation

Il n'existe pas de données disponibles.

#### Persistante

Il n'existe pas de données disponibles.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Il n'existe pas de données disponibles.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est énuméré.

### 12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

## Remarques

Wassergefährdungsklasse, WGK (classe de danger lié à l'eau): 2

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Peut être éliminé avec des déchets ménagers.

### Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

### Traitements des déchets des conteneurs/emballages

Des emballages complètement vides peuvent être recyclés.

## Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |             |   |              |
|-------------|---|--------------|
| <b>14.1</b> | <b>Numéro ONU ou numéro d'identification</b>                            | pas attribué |
| <b>14.2</b> | <b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>                     | -            |
| <b>14.3</b> | <b>Classe(s) de danger pour le transport</b>                            | -            |
| <b>14.4</b> | <b>Groupe d'emballage</b>   | -            |
| <b>14.5</b> | <b>Dangers pour l'environnement</b>                                     | -            |
| <b>14.6</b> | <b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>            | -            |
| <b>14.7</b> | <b>Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b> | -            |

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

##### Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV) / SVHC - liste des candidats

Aucun des composants n'est énuméré.

##### Directive Seveso

Pas attribué.

##### Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS) - Annexe II

Aucun des composants n'est énuméré.

## **Règlement 166/2006/CE concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)**

Aucun des composants n'est énuméré.

## **Directive-cadre sur l'eau (DCE)**

Les composants ne sont pas tous énumérés.

## **Règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs, modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 et abrogeant le règlement (UE) no 98/2013**

Aucun des composants n'est énuméré.

## **Régelement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone (ODS)**

Aucun des composants n'est énuméré.

## **Régelement 649/2012/UE concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux (PIC)**

Aucun des composants n'est énuméré.

## **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour le mélange. Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### **Abréviations et acronymes**

Abr.	Description des abréviations utilisées
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique

# uvex antifog cloth

Abr.	Description des abréviations utilisées
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
SVHC	Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante)
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

## Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges.

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN).

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG).

Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

## Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques.

Dangers pour la santé.

Dangers pour l'environnement.

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

## Responsable de la fiche de données de sécurité

C.S.B. GmbH

Téléphone: +49 (0) 2151 - 652086 - 0

Düsseldorfer Str. 113

Téléfax: +49 (0) 2151 - 652086 - 9

47809 Krefeld, Germany

e-Mail: info@csb-online.de

Site web: www.csb-online.de

## Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances.

Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.